

Constat d'adultere sans trace du passage

Par laeticia75, le 21/05/2009 à 16:39

Bonjour,

Mon ami est encore marié mais sa fmm est au courant. Elle tolère du reste qu'il dorment chez moi 4 soirs par semaine en attendant la procédure de divorce.

Cete semaine j'ai toutefois reçu la visite surprise d'un huisier de justice. Il m'a demandé mes papiers ainsi que ceux de mon compagnon. Il a rempli quelqus papiers et st repati sans rien laisser.

Ne devait-il pas me montrer une attestation? Ne devait-il pas laisser trace de son passage? J'aurais dû avoir ces réflexions lorsquil étai là mais j'etais sous le choc; d'autant plus qu'il tait accompagné d'un policier et d'un serrurier.

MErci de vote aide.

Par jeetendra, le 10/08/2009 à 19:25

Bonsoir, l'adultère peut être prouvé par différents moyens tels que des photos, témoignages ou constat d'huissier. On parle alors de constat d'adultère. [fluo]Précisons sur ce dernier point que le recours à un huissier pour faire constater l'adultère doit être autorisé par le juge aux affaires familiales. [/fluo]

C'est quand meme bizarre que l'huissier de justice assermenté ne laisse pas un document attestant de son passage, d'autant plus qu'il est accompagné à vous lire par un policier et un serrurier comme s'il s'agissait d'une procédure d'expulsion locative, cordialement